

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 31
- Votants : 32
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 11

DEL 2019_148

Date de convocation :
Le 12 novembre 2019

Date d'affichage :
Le 12 novembre 2019

Fait à Aigondigné,
Le 19 novembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAULT Evelyne,

Excusé(e)(s): CHAILLER Catherine,
DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne.

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BRELAY Lylian,
CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON
Isabelle, ECALE Laurence, LAHMITI Nicole, RIVAUT Rachel,
TREBEAU Audrey, VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

Délibération 2019_148 : INTERCOMMUNALITE

Objet : Poursuite des démarches pour intégrer la Communauté d'Agglomération du Niortais

Après la restitution, jeudi 14 novembre 2019, de l'Etude KPMG relative à l'impact financier, fiscal, patrimonial et humain d'un rattachement à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), Mme le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil sur la présentation faite et la suite à donner à cette étude.

Elle évoque notamment la possibilité d'entamer une procédure dérogatoire, nécessitant d'obtenir dans un premier temps l'accord de la CAN puis de Mme le Préfet des Deux-Sèvres.

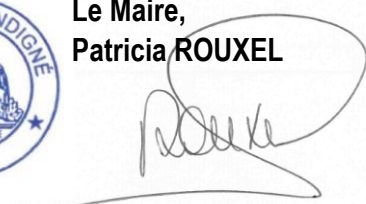
Mme le Maire propose donc de rencontrer le Président de la CAN puis de solliciter l'avis de Mme le Préfet.

Après délibération, l'assemblée décide, à la majorité des membres présents et/ou représentés, moins 1 abstention, de :

- Poursuivre la démarche d'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.